UN OBJECTIF D'ÉDUCATION POUR L'APRÈS-2015

L'Internationale de l'Education plaide en faveur d'une éducation de qualité

L'éducation est un bien public et un droit humain devant être soutenus par chaque Etat. Une éducation de qualité apporte à chaque individu des connaissances, des aptitudes et des compétences essentielles, nécessaires pour remettre en question, conceptualiser et résoudre des problèmes aux niveaux local et global et pour contribuer activement au développement démocratique et durable de la société. En outre, une éducation de qualité et inclusive s'avère fondamentale pour la réalisation d'autres objectifs du développement, tels que l'égalité des genres, la santé, la nutrition et la durabilité de l'environnement. Dès lors, le droit à l'éducation doit résider au cœur de tout cadre de développement mondial crédible.

L'objectif d'éducation pour l'après-2015 doit inclure des mesures concrètes destinées à éviter toute forme de discrimination, notamment celles fondées sur le handicap, le genre, l'origine ethnique, la religion, l'orientation sexuelle et/ou le statut socioéconomique. Outre le fait de pouvoir compter sur un(e) enseignant(e) qualifié(e) et bien soutenu(e), chaque élève doit pouvoir apprendre dans un établissement sûr et inclusif, disposant de ressources adéquates ainsi que d'infrastructures et de locaux accessibles. C'est aux gouvernements qu'il incombe de pourvoir un financement suffisant afin d'offrir une éducation gratuite et de qualité pour tous, par le biais d'une taxation juste et progressive.

OBJECTIF: ASSURER UNE ÉDUCATION UNIVERSELLE GRATUITE ET DE QUALITÉ

Cible 1a : A l'horizon 2030, chaque enfant achève un cycle complet, gratuit et de

qualité d'éducation de la petite enfance, d'enseignement primaire et

d'enseignement secondaire inférieur et supérieur

Cible 1b: A l'horizon 2030, tous les jeunes et tous les adultes disposent d'un accès équitable à un enseignement supérieur et à un apprentissage tout

au long de la vie de qualité

Indicateurs: • Pourcentage d'enfants et de jeunes qui participent et achèvent l'éducation de la petite enfance, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire inférieur et supérieur conformément aux normes nationales correspondantes, réparti par handicap, origine ethnique, genre et statut socioéconomique, notamment

- Pourcentage d'enfants et de jeunes bénéficiant de l'enseignement d'un personnel qualifié et formé, avec un ratio élève-enseignant(e) qualifié(e) raisonnable
- Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant d'une infrastructure, d'installations, de ressources et de matériel didactique adéquats et sûrs pour tous les élèves
- Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant d'un nombre suffisant de membres du personnel de soutien éducatif qualifiés, et pouvant compter sur des services de restauration, de transport, de santé et de soutien psychologique
- Etendue du programme, incluant notamment la dimension de genre, du contenu non discriminatoire, des ressources et des outils pédagogiques ne se cantonnant pas aux compétences en lecture et en calcul, et abordant la citoyenneté mondiale et les compétences indispensables dans la vie
- Pourcentage de jeunes et d'adultes sachant lire et écrire, réparti par handicap, genre, origine ethnique et statut socioéconomique, notamment

Cible 2 : A l'horizon 2030, un système de financement durable et suffisant est mis en place afin de garantir une éducation gratuite et de qualité pour tous

Indicateurs : • Au moins 6 % du PIB et 20 % du budget de chaque pays consacrés à l'éducation

- Pourcentage d'établissements d'enseignement financés par des fonds publics et réglementés, qui ne réclament pas de frais d'inscription et n'ont pas un but lucratif
- Degré de participation des enseignant(e)s, des étudiant(e)s et de la société civile dans l'élaboration des politiques d'éducation

